



EXTRAIT Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2020-025

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

L'An deux mille vingt, le cinq du mois de mars à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège administratif, 1, avenue François Mitterrand à QUILLAN, suite à la convocation faite le 28 février 2020 par Monsieur le Président.

Etaient présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), René LAFFONT (Belcaire), Martine DEJEAN (Belfort sur Rébenty), Patrice PIVOST (Belvianes et Cavirac), Jean-Michel MICHEZ (Belvis), Michel NAIT MERABET (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Gérard CANAL (Chalabre), Évelyne GARROS (Chalabre), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Georges REVERTE (Espéza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (GINCLA), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (La Pradelle-Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet) Honoré GERVAIS (Le Clat), Denis BRUNEL (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Gérard JALIBERT (Montfort sur Boulzane), Francis ROUTELOUS (Montjardin) Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefite du Razès), Claude DELOUSTAL (Puivert), Madeleine PUJOL (Puivert), Josiane CAZENAVE (Quillan), Nadia PARACHINI (Quillan), Christian MAUGARD (Quillan), Isabelle SZYMANSKI (Quillan), Patrick CASAIL (Quillan), Jean-Pierre SALVAT (Rivel), Georges DUBRUNFAUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Serge WEINBERG (Saint Jean de Paracol), Didier AVEILHA (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Richard ASSENS (Saint Louis et Parahou), Francine AICART (Saint Martin Lys), Guy BARGAS (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby) Georges BENNAVAIL (Val du Faby)

Procuration : Christophe PIQUEMAL (Aunat) procuration à Jean Michel MICHEZ, Marcel MARTINEZ (Axat) à Christian MAUGARD, Guy CLÉMENT (Axat) procuration à Sébastien TORREILLES, Jean Claude PELOFI (Comus) procuration à Serge MOUNIE, Chantal PRIOUL (Espéza) procuration à Georges REVERTE, Lydie MUNIER (Joucou) procuration à Martine DEJEAN, Alain BONNERY (Nébias) procuration à Yves ANIORT, Jean BICHOF (Quillan) procuration à Josiane CAZENAVE, Pierre CASTEL (Quillan) procuration à Jacques GALY, Jacques SIMON (Quillan) procuration à Nadia PARACHINI, Andrée BROUSSARD (Quillan) procuration à Jacques SIMON, Thierry CABROL (Quirbajou) procuration à Didier MONTAGNE, Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) à Richard ASSENS, François LACROIX (Espezet) procuration à Marie Antoinette MOULIS Jean-Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) procuration à Francis SAVY, Josette FONTANEAU (Val de l'Ambronne) procuration à Christian ARAGOU, Frédéric BRAVO (Val de Lambronne) procuration à Patrick EMERY,

Excusés : Joliette VAN DER LUUR COSTE (Chalabre), Daniel TORRES (Corbières), René PESQUE (Counozouls), Claire LAFFOURCADE (Courtauly), Pierre CROS (Espéza), Jean-Claude TOLLON (Espéza), Virginie ORTIZ (Espéza), Gérard GILLION (Espéza), Dalila KHALFA (Espéza), Daniel CALVI (GINOLES), Gérard FABRE (Mérial), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques MANDRAU (Quillan), Marie-Christine FERRE (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Janine CASTEL (Quillan),



Monique SAINT JEVIN (Roquefort de Sault), Aurélien PIERRON (Sainte Colombe sur l'Hers) Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Nombre de conseillers en exercice : 88

Présents : 52

Votants : 69

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jacques GALY, Vice-Président délégué aux Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants relatifs à l'adoption des comptes administratifs et des comptes de gestion,

CONSIDERANT que Jacques GALY, Vice-Président, a été désigné pour présider la séance pendant l'adoption des comptes administratifs

CONSIDERANT que le Président s'est retiré,

VU les comptes administratifs de l'exercice 2019 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à la majorité, 55 voix POUR, 4 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS,

ADOpte les comptes administratifs

ARRETE les résultats de l'exercice 2019 :

Budget SPANC

- Section de fonctionnement : +1 257.92 €

Budget Photovoltaïque

- Section de fonctionnement : + 1.41 €
- Section d'investissement : +25 213.60 €

Budget Office de Tourisme

- Section de fonctionnement + 737.17 €
- Section d'investissement : -737.17 €

Budget Station-service

- Section de fonctionnement : + 67 819.96 €
- Section d'investissement : + 35 875.63 €

Budget Transport

- Section de fonctionnement : +86 974.79 €
- Section d'investissement : + 53 280.56 €

Budget Station de ski

- Section de fonctionnement : - 405 389.00 €
- Section d'investissement : - 244 409.49 €

Budget Ordures Ménagères

- Section de fonctionnement : + 613 343.26 €
- Section d'investissement : - 267 239.64 €

Budget Général

- Section de fonctionnement : + 889 405.73 €
- Section d'investissement : - 494 130.32 €

*Transmis au représentant de l'Etat,
le 10.03.2020
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 10.03.2020*

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 6 mars 2020

Pour extrait conforme,


Le Président

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20200305-DC_2020_025